



IGH : Optimiser votre processus d'évacuation

Arrêté du 18 octobre 1977 → article GH 60

« Le propriétaire est tenu de prévoir la possibilité d'évacuation de l'immeuble dans sa totalité et de procéder (éventuellement) à des exercices. »

angèle concept **vous propose**

**DE RENFORCER LE PROCESSUS D'ÉVACUATION
DE VOTRE IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR**

OBJECTIFS

- Vous assister dans l'application de la législation relative aux Immeubles de Grande Hauteur,
- Examiner les conditions d'optimisation de votre processus actuel d'évacuation,
- Définir des scénarii probables et rédiger les consignes associées,
- Préparer la mise en œuvre de votre prochain exercice d'évacuation.

PROCESSUS D'INTERVENTION

- Visite des locaux et visualisation des caractéristiques de votre immeuble en termes de prévention et de protection incendie,
- Réunion de travail destinée à définir le cahier des charges des scénarii d'évacuation,
- Rédaction ou aide à la rédaction des consignes d'évacuation associées,
- Recommandations à prendre en compte pour votre prochain exercice d'évacuation.

FOURNITURE(S) REMISE(S)

- Le rapport détaillé de l'intervention.

DURÉE

- À définir selon la taille et les spécificités de votre immeuble, votre activité et votre effectif.